



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 77010

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revalorisation du plafond de la retraite mutualiste du combattant. En effet, les anciens combattants qui ont servi avec courage et dévouement la République et ses valeurs méritent le respect et l'hommage de la nation tout entière. Des avancées significatives telles que la réforme de l'attribution de la carte, l'augmentation du budget consacré aux politiques sociales et la reconnaissance de l'action des forces françaises en Algérie ont été prises en faveur des anciens combattants. Néanmoins, une revalorisation du plafond de la retraite mutualiste du combattant serait particulièrement appréciée par le monde combattant. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures tendant à améliorer la situation financière des anciens combattants il entend prendre.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, à l'article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 205 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2005, soit une augmentation de 3,12 % par rapport à celle de 2004, qui prévoyait 199 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 8,8 MEUR dans le projet de budget pour 2006, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77010

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10079

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11772